GEMENG
HABSCHT

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes personnes intéressées que le dossier relatif au

Projet d'aménagement particulier « Bréckfeld »
concernant des fonds sis à Roodt/Eisch au lieu-dit « Mierscherstrooss »
pour la construction de 14 maisons unifamiliales
(n° cadastraux 466/784 et 466/787)
élaboré par le bureau d'architecture Heisbourg Strotz Architectes s.àr.l. pour le compte de Pierre Wagner & Delano s.àr.l.

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la commune de Habscht pendant la **période du 09.03.2024 au 08.04.2024** inclusivement. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune (www.habscht.lu, sous «Raider Online»).

Le présent avis est également publié dans les journaux TAGEBLATT, LUXEMBURGER WORT, LE QUOTIDIEN et ZEITUNG VUM LËTZEBUERGER VOLLEK en date du 09.03.2024.

Les réclamations relatives au projet en question sont à présenter par écrit au collège échevinal de la commune de Habscht **avant le 09.04.2024**, sous peine de forclusion.

Eischen, le 08.03.2024
Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Secrétaire — Le Bourgmestre

Gemeng Habscht

Paul Reiser — Serge Hoffmann

Administration Communale
Place Denn
L-8465 Eischen
Tél.: 39 01 33-1
www.habscht.lu